Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 31 Mai 1888 No. 33.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LE SOIR.

C'est le soir, l'heure est fraiche et douce ;
L'ombre glisse sur les côteaux,
Zéphir jouant dans les rameaux,
Caresse le bourgeon qui pousse.
Et voici que dans le ciel bleu,
D'où le vent qui se gonfle chasse
Le moindre nuage qui passe,
S'allument des globes de feu.
L'on voit monter, entre les branches,
La blonde reine de la nuit.
Au-dessus du ruisseau qui fuit
Se balancent des formes blanches.
Tout rayonne, brille, frémit,
On sent quand tout âme sommeille,
Le doux regard de Dieu qui veille
Calme sur le monde endormi.

Echange.

PENSEES.

—La haine est le microscope des défauts, l'amour celui des bonnes qualités.

—La conscience est comme une glace qui se ternit un peu chaque jour, il faut l'essuyer souvent sous peine de ne plus s'y voir.

—Toutes les joies de la terre n'assouviraient pas encore notre soif de bonheur et une seule douleur suffit pour envelopper la vie d'un sombre voile, pour la frapper de néant sur tous les points.

—Dans la vie privée comme dans la vie publique, il y a deux vertus qu'il faut savoir pratiquer : le pardon et l'oubli ; mais chacun en comprend le culte à sa manière ; exemple, ces pensées de trois hommes d'Etat :

"Durant ma longue vie, j'ai appris qu'il fallait beaucoup pardonner et ne rien oublier.—Guizot."

"Un peu d'oubli ne nuit pas à la sincérité du pardon.—Thiers."

"Durant ma vie, j'ai appris qu'il fallait beaucoup oublier et beaucoup se faire pardonner.—Bismark."

PREMIÈRE COMMUNION.

LA PREMIÈRE COMMUNION DE CHATEAUBRIAND.

L'époque de ma première communion approchait.

Ma piété paraissait sincère ; j'édifiais tout le collège : mes regards étaient ardents ; mes abstinences répétées allaient jusqu'à donner de l'inquiétude à mes maîtres. On craignait l'excès de ma dévotion ; une religion éclairée cherchait à tempérer ma ferveur.

J'avais pour confesseur le supérieur du séminaire des Eudistes, homme de cinquante ans, d'un aspect rigide. Toutes les fois que je me présentais au tribunal de la pénitence, il m'interrogeait avec anxiété. Surpris de la légèreté de mes fautes, il ne savait comment accorder mon trouble avec le peu d'importance des secrets que je déposais dans son sein. Plus le jour de Pâques s'avoisinait, plus les questions du religieux étaient pressantes. *Ne me cachez-vous rien ?* me disait-il.

Je répondais : *Non mon père.*

—N'avez-vous pas fait telle faute ?

—Non, mon père.

Et toujours : *Non, mon père.*

Il me renvoyait en doutant, en soupirant, en me regardant jusqu'au fond de l'âme ; et moi, je sortais de sa présence, pâle et défiguré comme un criminel. Je cachais des fautes.

Je devais recevoir l'absolution le Mercredi-Saint. Je passai la nuit du mardi au mercredi en prières, et à lire avec terreur le livre des *Confessions mal faites.* Le mercredi, à trois heures de l'après-midi, nous partîmes pour le séminaire ; nos parents nous accompagnaient. Tout le vain bruit qui s'est depuis attaché à mon nom, n'aurait pas donné à madame de Chateaubriand un seul instant de l'orgueil qu'elle éprouvait comme chrétienne et comme mère, en voyant son fils prêt à participer au grand mystère de la religion.

En arrivant à l'église, je me prosternai devant le sanctuaire, et j'y restai comme anéanti. Lorsque je me levai pour me rendre à la sacristie où m'attendait le supérieur, mes genoux tremblaient sous moi. Je me jetai aux pieds du prêtre : ce ne fut que de la voix la plus altérée que je parvins à prononcer mon *Confiteor.*

—Eh bien ! n'avez-vous rien oublié ? me dit l'homme de Jésus-Christ.

Je demeurai muet. Ses questions recommencèrent, et le fatal : *non, mon père,* sortit de ma bouche. Il se recueillit ; il demanda des conseils à celui qui conféra aux apôtres le pouvoir de lier et de délier les âmes.

Alors faisant un effort, il se prépare à me donner l'absolution. La foudre que le ciel eût lancée sur moi, m'aurait causé moins d'épouvante ; je m'écriai : *Je n'ai pas tout dit !*

Ce redoutable juge, ce délégué du souverain Arbitre, dont le visage m'inspirait tant de crainte, devient le pasteur le plus tendre ; il m'embrasse et fond en larmes : *Allons,* me dit-il, *mon cher fils, du courage !*

Je n'aurai jamais un tel moment dans ma vie. Si l'on m'avait débarrassé du poids d'une montagne, on ne m'eût pas plus soulagé : je sanglottais de bonheur. J'ose dire que c'est ce jour que j'ai été créé honnête homme ; je sentis que je ne survivrais jamais à un remords : quel doit donc être celui du crime, si j'ai pu tant souffrir pour avoir tu les faiblesses d'un enfant ! Mais combien elle est divine cette religion qui se peut emparer ainsi de nos bonnes facultés ! Quels préceptes de morale suppléeront jamais à ces institutions chrétiennes ?

Le premier aveu fait, rien ne me coûta plus...

Le prêtre prononça, en levant la main, la formule de l'absolution. Cette seconde fois, ce bras foudroyant ne fit descendre sur ma tête que la rosée céleste ; j'inclinai mon front pour la recevoir ; ce que je sentais, participait de la félicité des anges. Je m'allai précipiter dans le sein de ma mère qui m'attendait au pied de l'autel. Je ne parus pas le même à mes maîtres et à mes camarades ; je marchais d'un pas léger, la tête haute, l'air radieux, dans tout le triomphe du repentir.

Le lendemain, Jeudi-Laint, je fus admis à cette cérémonie touchante et sublime dont j'ai vainement essayé de tracer le tableau dans le *Génie du Christianisme.* J'y aurais pu retrouver mes petites humiliations accoutumées ; mon bouquet et mes habits étaient moins beaux que ceux de mes compagnons ; mais, *ce jour-là tout fut à Dieu et pour Dieu.* Je sais parfaitement ce que c'est que la Foi ; la présence réelle de la victime dans le saint Sacrement de l'autel m'était aussi sensible que la présence de ma mère à mes côtés. Quand l'hostie fut déposée sur mes lèvres, je me sentis comme tout éclairé en dedans. Je tremblais de respect, et la seule chose matérielle qui m'occupât, était la crainte de profaner le pain sacré.

Je conçus alors le courage des martyrs ; j'aurais pu, dans ce moment, confesser le Christ sur le chevalet ou au milieu des lions.

De Chateaubriand.

RETOUR AU CATHOLICISME

Le triomphe de l'erreur n'a qu'un temps ; seule, la vérité est éternelle. Aussi ne sommes-nous pas étonné du malaise qu'éprouvent les âmes droites enfermées dans les barrières de l'hérésie. Ces âmes, naturellement chrétiennes et catholiques, ne peuvent trouver le repos et la paix de la conscience que dans le giron de l'Eglise romaine, parce qu'elle peut seule leur offrir la plénitude de la vérité. Sommes-nous à la veille des conversions en masse dans les peuples du Nord ? Il est certain que nous ne sommes plus au temps où l'Angleterre punissait de mort la profession ouverte de ce qu'elle appelait le papisme. Il y a moins de quarante ans, le premier ministre d'Angleterre, dans un document livré à la publicité, déclarait que le pays regardait avec mépris les mômeries de la superstition, et avec dédain les efforts tentés par l'Eglise romaine pour réduire en servage les âmes et les intelligences. Le rétablissement de la hiérarchie épiscopale en Angleterre et en Ecosse avait provoqué cette explosion. Aujourd'hui, les évêques portent les titres et les vêtements qu'on avait essayé de leur interdire ; les catholiques, autrefois traités en parias, figurent aux élections parmi les électeurs et les élus ; ils occupent les premières places dans la justice, l'armée et l'administration.

C'est un catholique qui a commandé les armées de la Reine dans les périlleuses expéditions de l'Afrique occidentale ; c'est un converti au catholicisme qui gouvernait naguère, en son nom, l'empire des Indes ; c'est un catholique qui occupe l'un des premiers postes dans le cabinet tory du marquis de Salisbury. Le dernier représentant de l'Angleterre en France pendant les vingt dernières années vient de mourir catholique, et la conversion de lord Lyons n'a pas arrêté un seul instant l'expression du sentiment unanime de regret qu'a inspiré à la protestante Angleterre, la fin de ce bon serviteur de l'Etat. Quel chemin parcouru depuis 1850 !

Aujourd'hui, le délégué pontifical a pu apporter à la reine, à l'occasion de son jubilé, les vœux du Saint-Père, sans soulever sur son passage dans les rues de Londres le cri de *no popery !* (1) Aujourd'hui on a vu le duc de Norfolk chargé de porter au Saint-Père les félicitations de la famille royale et les cadeaux des catholiques anglais. C'est la fin de la lutte séculaire de cette nation avec le Pontificat romain. C'est un journal protestant qui réclame de ses gouvernants qu'ils vivent dans les meilleurs termes avec le Pontife romain, dont la puissance spirituelle est incomparable. Soit comme Reine, soit comme Impératrice, la souveraine du Royaume-Uni reçoit l'hommage de quinze à vingt millions d'hommes qui vénèrent Léon XIII comme le chef de leur Eglise et le directeur suprême de leur conscience.

Le territoire britannique compte trente-cinq sièges d'archevêques et quatre-vingt-six sièges d'évêques catholiques, dix-neuf vacariats et dix préfectures apostoliques. Les populations catholiques sont représentées au Parlement par trente-deux pairs et quatre-vingt membres de la chambre des Communes. Neuf catholiques siègent au Conseil privé de la Reine. Parmi eux enfin on trouve quarante pairs du royaume, vingt nobles titrés et plus de cinquante baronnets.

Les conversions des ministres protestants, ramenés par l'étude approfondie de nos dogmes, ne sont pas épuisées

Le jour de Pâques, Sa Sainteté a reçu en audience particulière, après lui avoir accordé la faveur d'assister à la messe, le Rév. Rivington, qui avait abjuré la veille le protestantisme. Cet ancien ministre anglican jouissait en Angleterre d'une grande réputation d'orateur. Il y a quelques années, il avait été invité, pendant un séjour qu'il fit dans la ville Eternelle, à prêcher dans le temple anglican de la Porte du Peuple. Il avait eu le plus grand succès. Aussi avait-il été invité à y prêcher de nouveau cette année ; mais c'était trop tard. Il était déjà touché par la grâce, et le jour où il aurait dû parler, il tombait aux pieds du Pontife romain, pour se relever catholique.

F. Clauzel, S J.

(1) A bas le Papisme !

Le Manitoba.

Jeudi, 31 Mai 1888.

LES SŒURS DE LA CHARITE

ET

LES NOCES D'OR DE LA VÉNÉRABLE SŒUR SAINT-JOSEPH, L'UNE DES FONDATRICES DE LA MISSION DE SAINT-BONIFACE.

—

L'an dernier, au Tonquin, une sœur de charité était mandée sur la place publique par le gouverneur de la province. Les troupes s'y trouvaient rangées autour d'une estrade, sur laquelle la religieuse dut monter. Elle y avait à peine pris place que le général commença d'une voix émue, le récit des actes d'héroisme dont la vie de cette humble femme était parsemée. Puis, il ajouta :

" Je vous remets la croix des braves au nom du peuple et de l'armée française ; aucun ne l'a méritée par plus de nombreux actes d'héroisme, non plus que par une vie plus complètement écoulée dans l'abnégation pour le bien de vos frères et au service de votre pays."

Les troupes saluèrent, les tambours battirent, les clairons sonnèrent.

La religieuse, la figure empourprée, demanda :

" Général, avez-vous fini de moi ?"

" Oui."

" Bien, alors, je retourne à mon malade."

.˙.

Elle est sublime la parole de cette vierge qui, sans accorder plus d'attention à l'honneur fait à son ordre et à elle même, demande simplement à retourner en hâte vers ses malades.

Cette sœur de charité, humble et dévouée, se retrouve sous toutes les latitudes.

Dans notre pays, une croix lui est donnée au jour de son entrée en religion ; elle n'en reçoit jamais d'autre.

On ne la détourne pas de ses saintes occupations pour la complimenter devant les rangs

Pour la foule, c'est une différence ; pour elle, et devant Dieu, il n'y en a pas.

Son mobile est le même ; son dévouement est le même ; son œuvre est la même. Leur roi, à toutes, c'est le Divin Maître, qui est aussi leur époux ; leur drapeau, c'est la croix ; leur régiment se compose des infortunés qu'elles recrutent le long de cette route escarpée qu'on appelle la vie. Elles comptent sur les mêmes promesses et les mêmes récompenses, qui ne sont pas les acclamations du monde.

Elles sont constamment à leurs malades ; elles cherchent le toit où gît le malheur ; elles appellent autour d'elles et dans leurs asiles, les délaissés, les faibles, les orphelins, les vieillards, la jeunesse et l'enfance, tous les âges et toutes les conditions ; l'âme et le corps, le cœur et l'intelligence sont l'objet de leur industrieuse et vive sollicitude.

C'est le spectacle qu'elles donnent au Canada depuis sa découverte, et, dans notre province en particulier, depuis bientôt cinquante ans.

L'occasion de le rappeler s'offre à nous dans le retour du cinquantième anniversaire de l'entrée en religion de la vénérable sœur St. Joseph, l'une des fondatrices de la mission de Saint-Boniface ; nous ne saurions manquer à ce devoir.

.˙.

Nous n'avons ni tambours à faire entendre, ni croix d'honneur à donner. Ce que nous offrons est peut-être meilleur.

Non pas que la croix d'honneur soit une chose sans valeur.

L'âme a beau être vaillante, les fatigues de chaque jour ne lui font que trop sentir le lourd fardeau qu'elle vivifie ; notre pauvre être roulerait par terre dès ses premiers pas pour ne plus se relever s'il n'était soutenu dans sa marche par tout ce que Dieu a mis à la portée de son âme et de ses sens. Le travailleur et le soldat ont besoin de se sentir appuyés dans leurs labeurs et dans leurs combats. Pour ceux sur la poitrine de qui la décoration brille, c'est une sorte de noblesse qui oblige; pour les autres, c'est un but à atteindre par une voie qu'ils connaissent, celle du devoir. Le chef de famille est heureux de la porter devant ses enfants ; c'est une continuelle leçon pour ceux-ci ; ce n'est pas la moindre partie de leur héritage.

Il n'est pas défendu de recevoir ces récompenses ; nous croyons même que Dieu permet de les désirer dans une certaine mesure.

Jeanne d'Arc disait :

" Mon drapeau a été à la peine, il doit être à l'honneur."

Et l'Eglise ne décourage pas l'espoir des chrétiens qui demandent la canonisation de Jeanne d'Arc.

C'est pourquoi les insignes de la chevalerie pénètrent quelquefois jusques au fond des cloîtres, aussi bien pour l'honneur des nations que pour celle de l'Eglise et des ordres religieux.

Dieu se suffit à lui-même ; rien de ce qui vient de nous ne peut ajouter à sa gloire ; néanmoins il veut des temples magnifiques.

L'Eglise, avec ses promesses infaillibles, peut se passer de nos trophées ; néanmoins, les honneurs qu'on lui rend sont comme l'or et les pierreries dont on revêt ses autels et les lambris de ses temples ; il en part des jets de lumière qui vont au loin dissiper les ténèbres.

Rendre des honneurs à l'Eglise, c'est, pour les nations, accomplir un devoir de justice et de gratitude qui les élève.

Si donc, nous ne nous présentons pas en cette occasion avec ces récompenses d'invention humaine ; si nous n'apportons ni or ni argent, ni rien de ce qui peut éblouir les regards, ce n'est pas que nous croirions faire une chose malséante, vaine, ou imméritée ; c'est uniquement à cause de notre pénurie et de notre impuissance.

.˙.

Ne pouvant récompenser autrement la vertu qui se dévoue pour notre pays depuis si longtemps, nous avons voulu du moins lui présenter nos hommages. Nous nous sommes rendus à la voix du cœur, et à celle de l'autorité qui nous appelait.

Dieu a aussi ses généraux sur la terre ; ce sont les évêques, lesquels ont la mission de commander à l'armée des fidèles.

Mgr Taché n'a été précédé que de quelques mois à la rivière Rouge par le premier détachement des Sœurs de la Charité. Celles-ci débarquaient de leur canot d'écorce en face de la cathédrale de Saint-Boniface, le 21 juin 1844. Celui qui s'appelait alors le frère Taché venait à son tour, au mois d'août 1845, s'enrôler sous la bannière de Mgr Provencher.

Le vénérable archevêque a donc assisté presque à l'éclosion de la communauté ; il en a vu, il en a favorisé le merveilleux développement.

Par science et par autorité, il lui revenait de nous mander sur la place publique des chrétiens, à l'église, et d'y appeler aussi l'humble religieuse, fondatrice survivante de cette communauté, entourée de ses compagnes, et là, d'y passer en revue, en présence de la population réunie, la naissance de l'œuvre, la vie d'abnégation, de travail, de dévoûment, de prière et de civilisation de l'une, l'apostolat de toutes, lequel est l'une des plus admirables et plus suaves manifestations de la foi catholique.

Ce récit, nous l'avons écouté avec tout l'intérêt qui s'attache à la vérité historique, avec toute l'émotion que fait naître le spectacle de l'héroisme dans le sacrifice, avec toute la gratitude et l'affection qu'inspirent les bienfaits ; et nous avons mêlé l'accent de nos chants et de nos prières aux actions de grâces de notre évêque, de son digne collaborateur, l'évêque de Saint-Albert ; du clergé de tout le Nord-Ouest canadien, des diverses institutions qui sont notre soutien et notre honneur ; des religieux et des religieuses, des orphelins, des malades, des affligés, des enfants confiés à leurs soins.

Et nous espérons que ces acclamations n'auront pas moins de valeur que l'obole du pauvre pour celles qui en ont été l'objet.

.˙.

Pour ceux qui font des évènements un sujet d'étude, sortons un peu de la sphère des sympathies.

L'attitude de la population, en pareille circonstance, est plus qu'une manifestation joyeuse. C'est le pouls de la nation qui bat ; c'est l'expression d'un état social et religieux

Au Tonquin, sur les confins de l'empire français, on donne des croix aux sœurs ; mais à Paris, au cœur du même empire, on les chasse de l'école et des hôpitaux ; on les dépouille de leurs biens, lesquels se composent d'immeubles, de pauvres et de malades. Au commencement de l'ère révolutionnaire, on les fusillait sur le signe d'un commissaire. L'agonie était moins longue.

Dans notre pays, et dans toute son étendue, aussi vaste que l'Europe, on se découvre devant la sœur de charité ; ceux qui ne sont point de notre sang comme ceux qui ne partagent point notre foi, font comme nous. Tous l'aident à faire son œuvre. Le sauvage de nos forêts et de nos prairies s'incline lui-même devant ces filles, pieuses et dévouées, sachant bien qu'elles ne sauraient leur faire de mal. En ceci, il pratique mieux la liberté et la fraternité que les sectaires de la libre pensée

Nous trouvons la paix et la prospérité dans cette harmonie, et dans ce juste respect. La France, et les pays qui l'imitent, trouvent, dans leurs dissensions et dans leurs persécutions la ruine morale et matérielle.

.˙.

Il est utile à la société de connaître l'œuvre de cette communauté de femmes, sorties de nos meilleures familles, et vouées au service de l'humanité dans ce qu'elle a de plus pénible.

Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface, de sa voix autorisée, nous a dit cette œuvre du haut de la chaire. Il faut maintenant la proclamer en dehors de l'enceinte sacrée. Cette fonction m'est échue comme un honneur ; je l'aurais réclamée comme un devoir.

L'œuvre des sœurs de la charité ne m'est pas étrangère. Il y a longtemps que ma dette envers elles est contractée.

En 1870, terrassé par la fièvre typhoïde, loin de ma famille, de ma mère ; pauvre enfant sans ressources, je fus recueillis par les sœurs grises de Saint-Hyacinthe. Pendant cinquante jours, elles me disputèrent au tombeau. Quand la douleur me laissait quelques intervalles de repos ; quand ce repos m'arrachait au délire ; quand enfin, le mal fut vaincu, c'est la cornette noire lisérée de blanc de la sœur de charité qui m'apparut chaque fois, encadrant une figure sereine, douce et souriante, avec des paroles de résignation et d'espoir, avec des promesses de vie.

Promettre la vie à un jeune homme qui voit l'abîme à demi-ouvert à ses côtés, oh ! celui-là seul qui en a fait l'expérience connait quelles sensations c'est lui faire éprouver !

Plus tard, ces soins se sont étendus à mes enfants, d'abord à Saint-Jean ; depuis quelques années, à Saint-Boniface.

Je n'ai oublié ni mes jours d'hôpital, ni les services plus récents. Il me semble aussi n'avoir pas manqué au devoir de la gratitude. Et pourtant, malgré cela, ne suis-je pas toujours resté, me demandai-je, en deçà de mes obligations ?

C'est facile à dire : merci, à ce qu'il me semble. Pourtant le mot expire souvent sur les lèvres.

Je ne parle point de ces mauvais instincts qui nous dominent parfois, et nous raidit contre le devoir !

Je ne parle pas davantage de ce sentiment absurde et bête, le respect humain, qui nous trouble et nous enlève toute volonté !

Des sentiments plus nobles, l'émotion, nous étouffent quelquefois. Et à moins de faire passer sur nos traits et dans nos yeux tout notre embarras, toute notre âme ; à moins que la paupière ne se mouille, notre silence peut devenir une injustice.

Aujourd'hui, je veux me donner une victoire et un instant de bonheur. Dominant tous ces instincts, bravant le respect humain, j'éprouve de la satisfaction à me remettre sous l'influence de tous ces souvenirs et à crier d'une voix émue mais qui ne veut pas trembler : " Je vous " bénis, vierges sacrées, qui ouvrez " vos rangs aux nôtres ; qui nous " ramassez dans nos infortunes et " malgré nos misères ; qui nous " consolez, nous parlez de Dieu, et " parlez de nous et de nos intérêts à " Dieu."

.˙.

Et si j'interrogeais, tous viendraient rendre à peu près le même témoignage. L'affluence de la foule à cette fête jubilaire nous le dit assez clairement.

Une courte annonce au prône du dimanche précédent nous avait conviés à une messe d'actions de grâces !

C'est toute une démonstration que nous avons vue.

La cathédrale s'est parée et remplie comme aux jours des grandes fêtes.

Sur l'autel, des lys et des chandeliers d'or ; le dominant, des lauriers en fleurs.

Au trône pontifical, l'archevêque de Saint-Boniface, que la douleur, fruit de toutes ses anciennes fatigues de missionnaire, en tient presque constamment éloigné maintenant.

A ses côtés, l'auxilliaire généreux, le doux ami Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, qui possède un rameau de l'arbre plantée par Madame d'Youville.

Autour d'eux, un cortège de missionnaires, de religieux, de prêtres et de lévites ; les Oblats de Marie, les Jésuites et leurs élèves.

Dans les galeries, les compagnes de la sœur Saint-Joseph, accourues de toutes leurs missions, et auxquelles étaient venues se joindre les sœurs non moins dignes des Saints Noms de Jésus-Marie, autre communauté d'origine canadienne.

Dans la nef, des magistrats, des sénateurs, des ministres, des députés ; le maire de Saint Boniface, ancien élève de la bonne sœur ; le consul des Etats-Unis, et des représentants de la famille Coutlée, venus de Montréal et de Winnipeg ; et enfin, la foule, composée d'amis et d'étrangers, de tous les âges et de toutes les conditions.

Puis, au haut de la nef, près de la balustrades, sur des prie-Dieu simplement garnis, trois religieuses ; au milieu, la vénérable sœur Saint-Joseph elle-même ; à sa gauche, cette autre figure si sympathique, la mère Hamel, supérieure de la communauté de Saint-Boniface ; à droite, la très-honorée mère Filiatreault, supérieure générale de toutes les maisons dépendant de Montréal, dont la visite réglementaire coincidait heureusement avec cette fête.

On entonne un cantique d'allégresse et ces accents font tressaillir toute l'assemblée, laquelle, joignant sa puissante voix à celle du chœur, repète avec lui :

Ils moissonnent dans l'allégresse,
Ce qu'ils ont semé dans les pleurs.

Puis, l'archevêque demande le silence ; et Sa Grandeur lit un mémoire soigneusement préparé—que nous publierons—dans lequel sont retracés les humbles et difficiles commencements de la communauté, les relations de familles existant entre la fondatrice et LaVérandrye, le découvreur du Nord-Ouest ; les démarches de Mgr Provencher pour doter ses missions d'un ordre religieux de femmes ; l'arrivée des Sœurs Grises à Saint-Boniface ; le développement de l'œuvre durant le premier siècle, de son existance ; son développement durant ce dernier demi-siècle au loin comme à son berceau ; les merveilleux résultats obtenus par le dévouement et la charité. Cette histoire et ce spectacle arrachent au vénérable prélat un cri d'admiration : *Dieu est grand dans ses œuvres.*

Le mémoire se termine par une invitation à la vénérable sœur de renouveler ses vœux.

A ce moment, la vierge qui peut offrir ciuquante ans de fidélité, tombe à genoux, un cierge brûlant à la main ; elle renonce de nouveau aux biens périssables de ce monde pour s'en tenir à la promesse de Celui qui garantit tout à ceux qui ne cherchent que Lui ; elle consacre de nouveau sa chasteté au Dieu des Vierges ; elle promet d'obéir comme Jésus obéissait ; elle demande à consacrer le reste de ses jours au service des malades et des pauvres, les trésors de l'Eglise. Et celle-ci, qui connait jusqu'où peut aller l'héroisme des saints, mais qui n'ignore pas non plus les faiblesses de notre nature déchue, est touchée jusqu'à l'enthousiasme de ce sacrifice ; elle fait entendre son plus beau cantique : Nous vous louons, O Dieu trois fois saint, *Te Deum laudamus*, parce que vous êtes grand dans vos œuvres ; nous vous bénissons à cause de vos bienfaits !

Quid retribuam ?

Ah ! nous connaissons une victime qui sera agréée, celle-là même qui a institué la pauvreté, la virginité, l'obéissance. Hostie d'un prix infini, elle sera offerte par l'un des princes de l'Eglise !

Mgr Grandin célèbre l'incomparable mystère de nos autels ! C'est la messe d'action de grâces.

Et il y eut une pieuse joie à l'intérieur de l'édifice sacré, comme au dehors, il y avait du soleil !

.˙.

Telle a été cette solennité pour le public. Mais il y a eu quelque chose de plus intime. Ce sont les souhaits et les offrandes du clergé et des religieuses des différents ordres. Soixante et cinq prêtres ont offert chacun une messe. Toutes les institutions religieuses, et chacune de leurs missions, depuis Montréal jusqu'à Athabaska, ont envoyé et leurs souhaits et leurs dons de joyeux anniversaire. Les orphelines de la maison de Saint-Boniface ont aussi apporté leurs fleurs. En les présentant elles ont dites des choses délicieuses.

Dans cette œuvre de fondation, la vénérable sœur Saint-Joseph eut trois compagnes, qui sont allées déjà recevoir leurs récompenses.

Une enfant, symbolisant un message céleste, se présente une couronne dans les mains. Des voix mystérieuses font entendre de douces mélodies.

Ce sont les trois compagnes de la chère survivante, qui ont assisté au renouvellement de ses vœux, et qui lui apportent de là haut des fleurs et des espérances !

Ingénieuse et touchante fiction, qui n'a pu naître que dans une âme habituée à toutes les délicatesses de la pensée et de l'expression.

.˙.

Dans cette fête jubilaire, il y a quelque chose qui a davantage échappé aux regards extérieurs : c'est la retraite de la vénérable sœur. Car, c'est par la retraite que dans les asiles des vierges, l'on se prépare aux célébrations nuptiales.

Le contraste avec les fêtes analogues du monde n'est pas seulement dans les aspects extérieurs ; il se retrouve encore dans les aspirations.

C'est un jour unique que celui de la bénédiction des époux !

Ce jour là, deux existences se rivent l'une à l'autre pour rire et chanter dans les moments de calme, pour sécher réciproquement leurs pleurs dans les temps d'orage, pour tromper les obstacles du chemin ; elles oublient à ce moment le passé ; l'avenir ne les inquiètent point. Une seule chose domine tout ; ou plutôt, une seule existe : c'est le bonheur de sentir la réalisation des désirs les plus forts qui aient encore surgi au fond du cœur. L'âme est pleine ; elle s'immobiliserait volontiers dans les délices de ce jour sans veille ni lendemain.

Oh ! qu'elle aurait tort cependant !

Au retour du soleil, naissent, il est vrai, les sollicitudes ; mais avec elles germent aussi les grandes pensées, les grands désirs, les grands devoirs ; les joies deviennent plus vraies, plus nobles, plus fécondes ; ce n'est plus une alliance, c'est la fusion de deux êtres ; et il y a moins de fumée dans les flammes qui montent du cœur.

Ces flammes continuent à s'épurer à mesure que la vie se rapproche de son terme. C'est à ce point que la vieillesse cherche des illusions. La tête couverte de neige, courbée sous le faix des ans, elle se présente de nouveau devant les autels, croyant en rapporter un peu de jeunesse et se dérober au tombeau. Ces noces serait en vérité une profonde dérision si l'on n'y songeait surtout à remercier de ses faveurs le Maître de la vie. Car, la longévité, la paix, et le bonheur domestiques, sont des faveurs.

Or, malgré tous les avertissements de la nature, ces vieux époux s'accrochent encore à la vie, et demandent à rester ce qu'ils sont ; leur amitié n'a pas vieilli, et leur bonheur actuel semble leur suffire.

Derrière les murs de nos couvents, bien différentes sont les aspirations, et toutes choses !

La jeune vierge qui se présente pour recevoir la consécration religieuse, cherche aussi un époux, lequel se donne sûrement à elle, mais reste invisible. Le sacrement d'amour ne comble pas toutes ses aspirations ; il en augmente plutôt l'intensité. Toute sa vie, elle cherchera ce divin époux, tantôt chez les pauvres, tantôt parmi les malades, quelquefois au milieu des enfants, le plus souvent, au pied de l'autel où il lui a fait des promesses. Et quand elle aura ainsi trainé ses pas à travers le monde, les villes, et les solitudes pendant un demi siècle, elle s'enfoncera dans une solitude encore plus profonde, pour dire à son Dieu que jamais elle n'aura de bonheur parfait s'il ne l'enlève de cette vallée de larmes pour la transporter auprès de Celui en qui elle a mis sa suprême espérance !

T. A. BERNIER.

(*A suivre.*)

LA TEMPERATURE

—

Si l'on se rend compte de l'état de la température dans tout le nord de notre continent, il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que la chaleur est tardive cette année.

A Manitoba, toutes les semences sont terminées et les grains ont déjà une belle apparence, malgré que la végétation soit un peu lente faute de pluie et de chaleur suffisante, mais il n'y a cependant aucun danger.

Nous sommes d'ailleurs beaucoup plus avancés que nos compatriotes de la province de Québec.

Le *Jonrnal des Trois-Rivières*, du 24 mai, nous dit : " Qu'à pareille épo que l'an dernier, les feuilles des arbres atteignaient leur grandeur naturelle. Cette année, le 24 mai voit à peine poindre les bourgeons. C'est un retard d'un mois tout près."

D'un autre, côté *Le Montcalm* publié à Sainte-Julienne, contient ce qui suit, en date du 26 mai : " Vu le mauvais temps que nous avons eu depuis une quinzaine de jours les cultivateurs n'ont pas encore commencé à ensemencer leurs terres."

LE BLE D'HIVER AUX ETATS-UNIS.

—

" L'American Rural Home," de Rochester, N. Y., donne une idée bien peu encourageante sur la condition du blé d'hiver aux Etats-Unis. La diminution du rendement est plus sensible dans les Etats qui ont coutume d'en fournir le plus. Dans l'Illinois, l'état de la récolte, aggravé encore par les ravages des insectes, a retrogadé depuis 30 jours. Dans l'Indiana, la situation est à peu près la même et l'Ohio ne pro met pas plus de 15 millions de minots, quand l'année dernière la récolte était de 37 millions de minots. Le Michigan donnera 30 pour cent de moins que l'année dernière. Au Kansas et au Missouri les insectes ne sont arrêtés que par le froid. On évalue de 60 à 70 millions de minots la diminution de la récolte du blé d'hiver. Le temps froid et les pluies abondantes ont retardé l'en semencement du blé du printemps, mais on ne croit pas qu'il en soit semé plus que l'année dernière L'aspect des avoines a notablement changé pour le mieux. En somme, à part le blé d'hiver, la perspective est favorable aujourd'hui en général au nord de la rivière Ohio et à l'ouest du Mississippi.

Nouvelles Politiques.

—

—Une poignée de rumeurs.

On dit :

Que l'hon. M. Taillon va être nommé juge suppléant à Montréal en vertu de la nouvelle loi que le ministre de la justice vient de faire adopter à Ottawa.

Que M. L. G. Desjardins, M.P.P., va être nommé député-minitre de la milice en remplacement du colonel Panet, qui serait mis à la retraite.

Que M. Chs. Langelier, M.P., se présentera à Montmagny, pour la chambre locale.

Que M. C. P. Angers, avocat, se présentera dans le même comté pour la chambre des communes.

—L'hon. M. Blake assistera l'hon. M. Mowat, qui vient de partir pour l'Angleterre, dans la conduite de la cause d'Ontario devant le Conseil Privé. On sait qu'il s'agit d'une difficulté entre les gouvernements fédéraux et provinciaux au sujet de la possession des bois et des minéraux dans le territoire en litige.

—L'hon M. Arthur Turcotte vient d'être réélu dans la ville des Trois-Rivières, député à la législature de Québec, à une centaine de voix de majorité.

—M. Narcisse Blais, de Saint-Pie, comté de Bagot, et ancien député au parlement, est décédé le 18 mai, à l'âge de 75 ans.

—Sir Charles Tupper a donné sa démission comme ministre des finances, et est remplacé par l'hon. M. Foster. Le fils de Sir Charles, député aux communes, entre dans le cabinet pour remplacer l'hon. M. Foster au département de la marine et des pêcheries.

—Les élections de Verchères et Jacques-Cartier ont été confirmées par la cour et les contestations renvoyées. L'élection de M. Dorais à Nicolet est annullée.

—Il parait que le gouvernement fédéral n'est pas encore prêt à nommer les lieutenants-gouverneurs de Manitoba et du Nord-Ouest. Serait-ce à cause du nombre d'aspirants ?

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

—

C'est mercredi, le 6 juin, à 8 heures, qu'aura lieu la répétition de la belle comédie de Molière, le Bourgeois Gentilhomme. Le programme de la musique est nouveau ; on a encore retenu les services de l'orchestre Taranto.

Nouvelles Religieuses.

—

—Si le temps le permet, la procession de la Fête-Dieu aura lieu dimanche. Elle suivra les rues suivantes : Avenue Taché jusqu'à la rue Notre-Dame, de là jusqu'à la rue Saint-Joseph, puis de la rue Saint-Joseph jusqu'à l'avenue Provencher, et de l'avenue Provencher à la cathédrale en passant par l'avenue Taché.

Sa Grandeur Mgr Grandin chantera la messe et portera le Saint-Sacrement.

—La Très-Révérende Mère Filiatrault, supérieure-générale des RR. SS. de la Charité, est rrrivée de Montréal samedi en compagnie des RR. SS. Devins et Bissonnette. Cette dernière est la fille de M. Anaclet Bissonnette, de Winnipeg.

Après avoir assisté aux fêtes jubilaires de la Rév. Sœur Saint-Joseph, la T.-Rév. Mère Filiatrault, toujours en compagnie de Sœur Devins, est partie hier matin pour la mission du Fort-Totten d'où elles reviendront dans une dizaine de jours pour aller ensuite visiter les missions de l'ouest jusqu'à Saint-Albert.

—Le *National* de Plattsburg, annonce que le R. P. Paradis, O.M.I., a été transféré à Buffalo, N. Y.

—Les journaux catholiques anglais annoncent la conversion à la vraie foi de M. Luke Rivington, autrefois prédicateur protestant et directeur des moines anglais. Il a fait son abjuration le samedi saint, et le lundi de Pâques, il a reçu de la main de Léon XIII, la sainte communion pour la première fois. Le nouveau converti voulait entrer immédiatement dans quelques ordres religieux, mais sur l'avis du Pape, il a résolu d'attendre un peu avant de prendre une décision finale. En attendant, il emploie son temps à visiter les monastères de Rome et à instruire un certain nombre de ses anciens confrères qui se dispo sent à suivre son exemple.

—Le 23 mai, l'on a célébré à Québec, le deuxième centenaire de la consécration de l'église de Notre-Dame des Victoires. Le cardinal Taschereau s'est rendu à l'église vers 9 heures, accompagné de Mgr Cameron, évêque d'Arichat ; de Nos Seigneurs Légaré, Langevin, V.-G., de Rimouski ; Méthot, Pâquet et Bolduc. Les membres du clergé ont reçu Son Eminence à la porte de l'église. C'est le cardinal qui a officié ayant comme prêtre-assistant Mgr B. Pâquet. M. le curé de Saint-Roch a agi comme diacre d'honneur et le révérend M. Dupuis, ancien desservant, comme sous-diacre d'honneur. MM. Pagé et Mathieu, du Séminaire de Québec, ont agi comme diacre et sous-diacre d'office. M. le curé de Sainte-Croix, le révérend M. G. Côté, a prononcé le sermon de circonstance. Il a donné l'historique de l'église et a fait l'éloge des anciens desservants et du desservant actuel.

—On annonce de Saint-Paul, Minn., que M. l'abbé McGolrick a du quitter Minneapolis le samedi, 26 courant, pour aller à Rome. Un des principaux objets de son voyage est l'établissement de deux nouveaux évêchés catholiques, l'un dans le Dakota et l'autre dans la partie sud du Minnesota avec Winona comme siège épiscopal.

—L'imposante et solennelle démonstration de la pose et de la bénédiction de la pierre angulaire de l'Université Catholique d'Amérique, a eu lieu le 24 mai, à Washington.

—Il vient d'être publié un rapport détaillé et intéressant de tout ce qui est arrivé à la célèbre grotte de Notre-Dame de Lourdes, durant l'année 1887. Durant l'année écoulée la grotte a été visitée par 4 cardinaux et 61 autres prélats de l'Eglise ; 33,110 messes ont été dites au sanctuaire et il y a été fait 378,-000 communions. Les grands pélérinages étaient composés de pélerins de la France, Belgique, Hollande et Espagne ; 361,449 intentions particulières ont été spécifiées et pour lesquelles on a prié ; il a été fait 8,914 actes spéciaux d'actions de grâces, 5,887 demandes pour admission dans l'archi confrérie de l'Immaculée Conception, et 2,285 dans la confraternité du Rosaire. Il a été expédié de la grotte, durant l'année, 32,555 bouteilles d'eau miraculeuse.

OBITUAIRE.

—

Nous apprenons avec regret le cruel malheur qui vient de frapper une des familles les plus honorables du Manitoba. M. Charles Georges Caron, établi à Saint-Charles depuis plusieurs années déjà, a eu la douleur de perdre son fils, Louis Joseph Caron. Agé de quatorze ans seulement, ce jeune homme offrit toujours à tous un exemple parfait de travail, de modération et de piété filiale. Pendant douze jours de souffrance, la pleurésie qui l'a enlevé à l'affection de tous ceux qui l'ont connu, ne lui a pas arraché une seule plainte, offrant sans trève à Dieu et à Notre-Dame de Lourdes les grandes douleurs qu'il ressentait. Il n'avait qu'un regret : quitter sa famille au moment où il lui était indispensable. On rencontre rarement une foi aussi vive que celle qui l'a animé jusqu'à son dernier soupir Durant son agonie, il n'a pas cessé de répéter les nombreuses invocations qui lui étaient habituelles et que, seule, la mort a interrompues. Louis Joseph Caron s'est doucement éteint dans la paix du Seigneur le lundi, 21 mai, laissant après lui d'unanimes regrets.

Les obsèques ont eu lieu le surlendemain, 23. Citons, parmi la nombreuse affluence qu'avait peine à contenir l'église de Saint-Charles, toute tendue de noir et de blanc : le R. P. Lory, recteur du collège de Saint-Boniface ; le R. P. Proulx, économe du collège ; M. T. A. Bernier, surintendant des écoles catholiques ; le Dr A. F. Dame, M. Gelley, membre du parlement provincial ; M. Bureau, avocat ; l'abbé Turcotte, MM. J. D. Burke, N. Chevrier, F. Cloutier, Z. Laporte, J. A. Richard, de Winnipeg, etc., etc.

NAISSANCES.

En cette ville, le 31 courant, la femme de M. F. E. Verge, marchand, une fille.

En cette ville, le 23 courant, Madame Damase Martin, une fille.

A Lorette, le 5 courant, Madame Agénor Dubuc, un garçon et une fille.

A Lorette, le 27 courant, Madame Octave Prince, une fille.

MARIAGES.

A Lorette, le 22 courant, M. Louis Robert à Melle Brigitte McLaughlin, fille de M. Edward McLaughlin.

Le 20 courant, à l'église de l'Immaculée Conception, Winnipeg, par M. l'abbé Cherrier, curé M. Eucharistè Grenier à Melle Célina Raymond. Les nouveaux époux sont allés demeurer à Gleichen, N. W. T.

Correspondances.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

LES ELECTIONS.

A M. le Directeur du *Manitoba*.

Monsieur,- La rédistribution des siéges est faite, la session d'ajournements terminée, et de nouvelles élections locales sont devenues nécessaires.

Déjà, plusieurs candidatures se font connaître. Pour nous, la position est difficile et délicate, mais elle est bien tranchée, nous n'avons rien à risquer, encore moins à perdre. Donc, il nous faut une unité d'action, et, pour cela, il nous faut réunir toutes nos forces, pour envoyer au parlement nos meilleurs hommes. Souvent le meilleur candidat ne fait pas toujours le meilleur député, car, il s'agit d'avoir de bons députés.

Pour atteindre ce but, M. le Directeur, je suggère que chaque localité nomme cinq délégués ou plus, que ces délégués forment une convention, elaborent un programme, et choisissent un candidat unique dans chaque comte ; un candidat désintéressé et capable de travailler au bien du pays. De cette manière, on évitera la désunion et les candidatures de parti, ce que dans notre position nous devons éviter à tout prix.

Enfin, pour résumer en peu de mots toute ma pensée : Il nous faut éviter toutes ces candidatures ambitieuses, intrigantes, qui ne représentent rien, et qui ne donnent ni garanties pour le présent ou pour l'avenir.

UN ELECTEUR.

Saint-Boniface, 30 mai 1888.

AFFAIRES MUNICIPALES.

A Monsieur le rédacteur du journal *Le Manitoba :*

Monsieur, — Veuillez insérer les quelques lignes qui suivent, écrites dans le but de provoquer quelques explications de la part d'un conseiller de la municipalité rurale de Saint-Boniface, et, afin de faire disparaître tout doute qui pourrait exister au sujet d'une accusation très-grave portée par ce digne conseiller contre un ex-membre du conseil, que l'on veut rendre responsable de la mauvaise et malheureuse administration de la caisse municipale par l'ex-trésorier.

Me serait-il permis, M. le Rédacteur, de demander à ce véridique conseiller de s'expliquer plus clairement, afin de ne pas laisser tout le monde sous une fausse impression et des doutes ? S'il a des soupçons fondés qu'il les formule bravement et qu'il nomme la personne à qui il fait allusion.

Que M. le conseiller regarde un instant dans le miroir de son passé, et il verra probablement là l'image de celui qu'il ose accuser aujourd'hui.

Merci de l'espace accordé.

UN EX-MEMBRE DU CONSEIL.

Paroisse de Saint Boniface, ce 29 mai 1888.

LA BROCHURE DE M. BERNIER.

A propos du livre de M. T. A. Bernier : "Manitoba, champ d'immigration," M. P. des Jars de Kéranrouë, de Morlaix, France, écrit ce qui suit à M. LeBrice de Kéroack, de cette ville :

"Cher Monsieur,—Le livre de M Bernier, sur le Manitoba, m'est arrivé en son temps ; je l'ai lu avec le plus vif intérêt, ce qui m'a touché, en dehors de tous les autres points de vue, qui sont loin de me laisser indifférent, c'est l'allure si naturelle avec laquelle M. Bernier, un haut fonctionnaire d'un gouvernement protestant, proclame sa foi catholique. Quel contraste avec les fonctionnaires de cette malheureuse France, qui pour plaire à cette république maçonnique, c'est-à-dire anti-religieuse, sont tenus sinon d'apostasier, au moins de s'abstenir de toute profession de foi catholique publique. Le livre, Le Manitoba serait bon à répandre en Bretagne, et dans tous les points que je vous ai indiqué déjà, Jersey, Guernesey, le Hâvre, Angers, Nantes, Saint-Denis et Paris.

"Une paroisse des environs de Nantes vient de vous envoyer une famille de cultivateurs, composée du père, de la mère et de 10 enfants, c'est la paroisse de Saint-Mars la Faille, c'est la famille Roussel. J'ai vu dans *Paris-Canada* que vous avez importé des chevaux Turcomans, Normands, Nivernais et Percherons, à quand le tour du cheval breton, qui présente dans ses nombreuses variétés l'unité la plus complète de l'espèce chevaline. Quant à nos vaches pis rouge, elles égalent leurs congénères de Jersey." ....

PERSONNEL.

L'hon. sénateur Girard est revenu d'Ottawa, où il a été retenu pendant trois mois par les travaux de la session.

M. S. A. D. Bertrand a été nommé syndic officiel par le gouvernement sur la recommandation de la chambre de commerce de Winnipeg.

Sa Grandeur Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, accompagnée du Rév. Père Albert Lacombe, O.M.I., est arrivée samedi dernier des provinces de l'est.

M. J. L. Coutlée, notaire de Montréal, est arrivé dimanche de cette ville, pour être présent à la cérémonie de mardi à l'occasion des noces d'or de la sœur Saint-Joseph, sa tante.

La Gazette de Joliette nous apprend que M. Narcisse Lacombe, père du Dr Lacombe, de Saint-Pierre, doit sous peu venir visiter notre province.

MM. Joseph Senez, sr., Joseph Senez, jr., et David Senez sont arrivés samedi dernier de Chicago pour se fixer parmi nous.

Madame S. A. D Bertrand est partie dimanche pour la province de Québec Madame Bertrand a été mandée auprès de sa mère, Madame de Grosbois, qui est dangereusement malade.

M. l'abbé Pellietier, curé de Saint-Joachim de LaBroquerie, n'est pas bien et il viendra la semaine prochaine à l'archevêché pour se faire soigner.

M. Horace Bélanger, facteur en chef de la Cie de la Baie d'Hudson au Fort Cumberland, est arrivé en cette ville avant-hier. Il est l'hôte de M. François Gingras.

M. Siméon Giroux et sa dame, de Neche, Dak., sont en visite chez M. Alfred Lévêque.

M. Joseph Fiset, de Winnipeg, est parti avant-hier pour Détroit, Mich L'on nous assure que M. Fiset reviendra avec une compagne.

MM. Hormisdas et Domina Beaudin ont laissé Saint-Boniface pour aller demeurer à Saint-Eustache où ils s'occuperont de culture.

Choses et Autres.

—Dom Pedro, empereur du Brésil, est dangereusement malade. On s'attend à sa mort prochaine.

—L'état de l'empereur Frédéric continue à être satisfaisant. Il est sorti encore en voiture, hier. L'expectoration est modérée et il est sans fièvre.

—Une dépêche de Milan dit que l'empereur du Brésil a eu une rechute sérieuse. Il paraît paralysé. Il ne peut parler et sa respiration est difficile. Il a été administré.

—Le *Gaulois* dit que les bonapartistes organisent une réunion pour le premier juin, anniversaire de la mort de Napoléon III, dans le but d'amener une réconcialiation entre le prince Jérôme et le prince Victor.

—L'hon. sénateur Lacoste et M. J. L. Archambeault, avocat, se sont embarqués ce matin à bord du *Parisian* pour l'Angleterre.

—L'hon. Louis Beaubien, éminent et riche agronome de Montréal, a fait venir de France une quinzaine des plus sujets de la race percheronne.

—Le gouvernement brésilien vient de faire publier un décret désignant trois jours pendant lesquels des fêtes seront données pour celébrer l'abolition de l'esclavage dans ce pays.

—La rumeur circule que M. le juge Dugas, de Montréal, doit être nommé avocat-général de la province de Québec, avec un traitement plus élevé que celui de magistrat de police. Le devoir de l'avocat-général sera de surveiller les enquêtes de la couronne et y simplifier la procédure. C'est la réalisation d'un projet conçu par feu le juge Ramsay.

—Les ouvriers allemands tiennent des assemblées par toute l'Allemagne et préparent des grèves.

Chronique Locale.

—M. François Parent a besoin de deux bons peintres.

—Ne pas oublier la séance au Collège mercredi soir.

—Voir les annonces de la ville **pour la cour de révision et l'élection** de deux conseillers.

—C'est mardi, le 5 juin, qu'a lieu la vente de terrains situés dans la ville pour arrérages de taxes.

—Faute d'espace, nous sommes forcés de renvoyer à jeudi prochain le compte rendu de la dernière séance de notre conseil de ville.

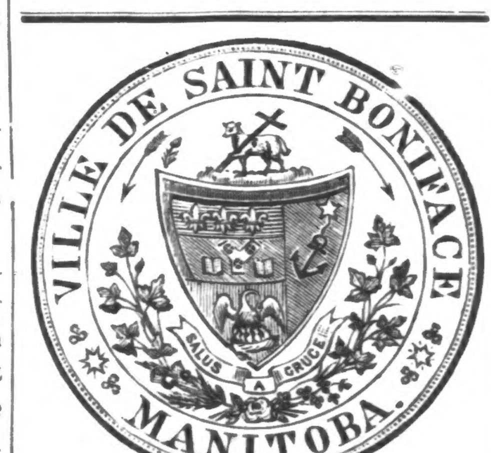
—Melle Donahue, modiste, arrivant de Boston, et belle-sœur de M. Hearn, agent de la Cie du Pacifique ici, s'est fixée en cette ville. Voir l'annonce ailleurs.

Chronique de la Province.

Lorette.

28 mai.—Les fromageries de M. Dosithé Pelletier sont maintenant en fonction, et tout annonce un succès mirobolant, tant sous le rapport de la quantité de lait qu'on y mène déjà que sous le rapport du prix du fromage. M. Pelletier n'a rien épargné pour avoir des fromageries de première classe ; la construction elle-même des bâtisses ne laisse rien à désirer, et ses deux fromageries à Lorette sont tellement bien montées sous tous les rapports, qu'on a la prétention de croire qu'elles ne sauraient être surpassées.

Nous félicitons M. Pelletier des sacrifices qu'il n'a pas craint de faire pour assurer la prospérité dans notre paroisse, et, en retour, nous pouvons lui promettre qu'il peut compter sur un grand encouragement de notre part.



Règlement No. 74

POUR RESTREINDRE LA CIRCULATION DES CHARS DE CHEMINS DE FER A CERTAINES HEURES DU JOUR A L'ANGLE DES AVENUES TACHÉ ET PROVENCHER.

Attendu qu'il existe de graves inconvénients à permettre la circulation des chars de chemins de fer durant certaines heures du jour, à l'angle des Avenues Taché et Provencher, peur traverser la dite Avenue Taché ; et

Attendu que tout en ne voulant en aucune manière priver les parties intéressées des privilèges tolérés jusqu'à présent par le Conseil de se servir de la voie publique pour passer les chars de chemins de fer allant à, ou revenant de Winnipeg, ce Conseil est d'opinion qu'il est devenu nécessaire jusqu'à nouvel ordre, dans l'intérêt public, de restreindre ces privilèges ;

Le Conseil de la Ville de Saint-Boniface ordonne et décrète ce qui suit, savoir :

1. Il ne sera pas permis à aucune compagnie, corporation ou société, ni à aucune personne ou personnes, soit pour elle ou elles-mêmes, ou pour toute telle compagnie, corporation ou société de traverser ou faire traverser soit avec une locomotive, soit avec un ou plusieurs chevaux, ou de quelque manière que ce soit, aucuns chars de chemins de fer, en travers de l'avenue Taché, à l'angle de l'avenue Provencher, en la susdite ville de Saint-Boniface durant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre de chaque année, entre les heures de huit heures avant-midi et sept heures de l'après-midi ;

2. Il ne sera pas permis à aucune compagnie, corporation ou société, ni à aucune personne ou personnes en aucun temps, d'obstruer la voie publique, en dedans des lignes de l'avenue Tache, ou de toute autre rue transversale à l'avenue Provencher, ou vis-à-vis tout passage ou entrée privée au sud de la dite avenue Provencher en laissant stationnaire un ou des chars ou une ou des locomotives de chemins de fer :

3. L'adoption par ce conseil du présent règlement ne constituera en aucune manière un droit quelconque à toute compagnie, corporation ou société, ou personnes quelconques de se servir, sans l'autorisation expresse de ce Conseil, par règlement spécial, de la voie publique ou de tout terrain appartenant à la dite Ville de Saint-Boniface, ni d'occuper sans la même autorisation aucune partie de la dite voie publique d'aucun terrain appartenant à la dite Ville ;

4. Quiconque après l'adoption du présent règlement, sera trouvé coupable d'en avoir enfreint les dispositions, sera passible d'une amende n'excédant pas vingt (20) piastres pour chaque infraction, ou à défaut de paiement d'un emprisonnement n'excédant pas un mois,

5. Le présent règlement viendra en force le jour de sa publication.

[L.S.]

(Signé), ROGER MARION, Maire.

(Signé), P. FABIEN SOUCY, Greffier.

Pour copie conforme à l'original déposé à mon bureau à l'hôtel-de-ville.

P. FABIEN SOUCY, Greffier.



ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

AVIS est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, Dimanche, le 10 juin prochain, à 2 heures p.m., dans la Salle du Conseil de Ville, pour recevoir le rapport du bureau de direction sur la manière de chômer notre fête nationale cette année.

Daté en la Ville de Saint-Boniface, ce 31ème jour de mai 1888.

Par ordre,

EMILE JEAN,
Sec.-Archiviste, A. St-J.-B. de M.



PROCLAMATION.

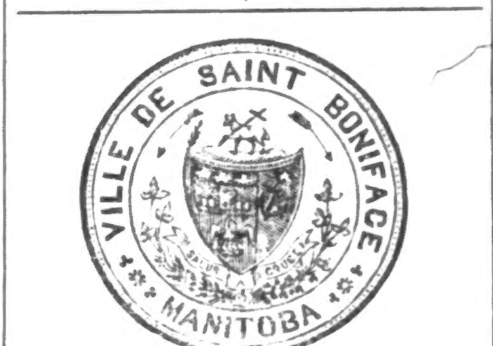
Ville de St. Boniface.

AVIS est par les présentes donné aux électeurs des quartiers 1 et 4 de la Municipalité de la Ville de Saint-Boniface, que conformément à l'Acte des Municipalités (1886), je requiers leur présence à l'Hôtel-de-ville, dans la dite ville de Saint-Boniface, le DOUZIÈME jour de JUIN A.D. 1888, entre midi et une heure de l'après-midi, pour mettre en nomination deux conseillers, devant former le conseil de la dite ville.

Donné en l'Hôtel-de-Ville, en la ville de Saint-Boniface, sous mon seing et le sceau de la dite ville de Saint-Boniface, ce trente-unième jour de Mai, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit.

P. FABIEN SOUCY,
Officier-Rapporteur.

2ins 31.5.88.



Ville de Saint-Boniface.

AVIS est par les présentes donné :

1 Que le Rôle d'Evaluation de la ville de Saint-Boniface pour l'année 1888, est déposé au bureau du greffier, à l'hôtel-de-ville ;

2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant quatorze (14) jours de cette date ;

3 Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle, devront le faire dans les quatorze (14) jours de la présente date ;

4. Que le Conseil siégera en Cour de Révision le 25 juin A.D. 1888, à l'hôtel-de-ville à sept (7) heures p.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à Saint-Boniface, en mon bureau, le vingt-huitième jour de mai 1888.

P. FABIEN SOUCY.
Greffier.

3ins. 31.5.88.

A L'ENCLOS.

Un bœuf noir, un bout de câble aux cornes et une cheville de fer à l'une des extrémités du câble, l'oreille gauche percée, la moitié de la queue blanche et âgé d'environ 5 ans.

CHARLES GENTHON,
Gardien d'enclos,
Municipalité de Saint-Norbert.

Saint-Vital, 28 mai 1888. 3ins 31.5.89

AVIS

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné, et endossées "soumissions pour fournitures aux Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, JEUDI, le 7 Juin 1888, pour la livraison de Fournitures des Sauvages durant l'année fiscale devant expirer le 30 Juin 1889, consistant en Farine, Lard Fumé, Epiceries, Munitions, Lignettes, Bœufs, Vaches, Taureaux, Instruments Aratoires, Outils, etc., droits payés à divers endroits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

L'on peut se procurer des formules de soumissions contenant des détails complets relatifs aux fournitures requises, aux dates de la livraison, etc., en s'adressant au soussigné, ou aux commissaires des Sauvages à Régina, ou au bureau des Sauvages à Winnipeg.

L'on peut soumissionner pour chaque espèce de marchandises (ou pour aucune partie de chaque espèce de marchandises) énumérées dans les cédules, et le département se réserve le droit de rejeter tout ou partie d'une soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du Surintendant Général des affaires des Sauvages sur une banque canadienne, pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission, lequel sera forfait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat basé sur telle soumission lorsqu'il en sera requis, ou s'il manque d'exécuter son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Chaque soumission doit, outre la signature du soumissionnaire, porter celle de deux cautions acceptables au département pour la due exécution du contrat.

L'on n'acceptera nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Cette annonce ne devra pas être insérée par aucun journal sans l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine, et l'on n'admettra aucune réclamation de paiement de la part d'un journal qui l'aura publiée sans telle autorisation.

L. VANKOUGHNET,
Assistant Surintendant Général
des affaires des Sauvages.

Département des affaires des Sauvages,
Ottawa, Mai 1888.

2ins 31.5.88

Municipalite de LaBroquerie.

AVIS est par les présentes donné :

1. Que le Rôle d'Evaluation de LaBroquerie pour l'année 1888 a été déposé aujourd'hui au bureau du soussigné ;

2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date ;

3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date ;

4. Que le Conseil siégera en Cour de Révision le 4 juin 1888, à LaBroquerie, dans la Salle Municipale, à 10 heures a.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à LaBroquerie, en mon bureau, le douzième jour de mai 1888.

F. X. NORMANDEAU,
Greffier.

3ins.17.5.88.

Municipalite de Tache.

AVIS est par les présentes donné :

1. Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalite de Taché pour l'année 1888, est déposé au bureau du soussigné ;

2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date ;

3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date ;

4. Que le conseil siégera en Cour de Révision le quinze (15) juin 1888, à la Maison d'Ecole de Lorette centre, à 1 heure p.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à Lorette, en mon bureau, le troisième jour de mai 1888.

WM. LAGIMODIÈRE,
Sec.-Trésorier.

3ins.17.5.88.

PERDUES.

Deux pouliches. L'une de deux ans sous poil rouge, une tache blanche dans le front, une patte de derrière blanche sur une largeur de six pouces environ, et étampée sur l'épaule gauche.

L'autre de quatre ans sous poil brun, tache blanche dans le front et marquée sur l'épaule d'un cercle d'environ quatre pouces de diamètre.

Une récompense libérale à qui les ramènera au soussigné.

CHARLES ST. GODARD,
St. Jean-Baptiste, 21 mai 1889.

2ins.24.5.88.

AGRICULTURE.

CE QUI VIENT DE LA TERRE DOIT Y RETOURNER.

Les cultivateurs, en général, sont assez disposés à prendre le plus possible à la terre et à lui rendre le moins possible. C'est une tendance fâcheuse contre laquelle on ne saurait trop s'élever.

Une récolte nous parait avantageuse, nous en demandons plusieurs autres de même nature et de suite au même terrain, jusqu'à ce que celui-ci soit complètement épuisé. Nous nous attachons surtout au produits qui se vendent bien. Nous dirons qu'avec cela on fait de l'argent, on se tire d'embarras : ce qui n'est pas absolument vrai.

Il y a plus de mérite et plus de profit en agriculture, à faire du fumier que de l'argent d'abord. Avec du fumier, l'argent vient tôt ou tard ; avec de l'argent, le fumier ne vient pas toujours, comme on le voudrait.

Voici ce que dit, sur cette importante question, un agronome célèbre, M. P. Joigneaux :

Nous affirmons que plus les produits s'en vont de la ferme pour y revenir sous forme d'écus, plus elle s'appauvrit ; que plus les produits sont utilisés sur place, plus la ferme s'enrichit. Ce qui vient de la terre doit y retourner ; c'est une loi de la nature qu'on ne foule pas impunément aux pieds.

On nous dit que l'industrie rend de très-grands services à l'agriculture en lui achetant son lin pour ses toiles, ses pommes de terre pour la fécule, ses betteraves pour le sucre, son seigle pour la distillerie, son orge pour la brasserie, etc. Dans certains cas, c'est-à-dire lorsque les cultivateurs de plantes industrielles ont affaire à de très-riches terrains et n'abusent pas cette richesse, l'industrie nous rend en effet des services ; mais si elle améliore par moments la position de quelques centaines de cultivateurs, elle en ruine du même coup des milliers qui n'observent pas les règles de la restitution de ce qu'on enlève au sol, quoiqu'ils aient la prétention de ne rien ignorer à ce sujet. Ils sèment ou vendent ; en achète et l'on paie, rien de plus loyal. L'industriel n'a pas à s'inquiéter des résultats de l'imprévoyance du cultivateur qui appauvrit sa terre outre mesure par des récoltes consécutives sur un même terrain.

Que l'on demande, de loin en loin, à un sol extrêmement fertile, une récolte que l'on vendra toute entière sans se réserver les débris, il n'y a pas grand mal à cela. Un léger effort en passant ne ruinera pas la terre et pourra quelques fois remplir à propos la bourse du cultivateur ; mais que l'on consacre de larges espaces de terre médiocre pour répondre aux demandes des industriels qu'on leur abandonne racines, tiges, feuilles et graines sans jamais se réserver les résidus, c'est le comble de l'absurdité.

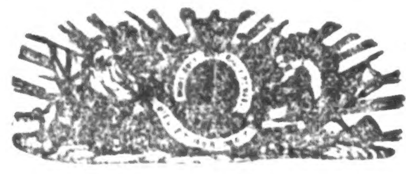
Il y a des cultivateurs qui demandent trois céréales de suite, parce qu'elles rapportent de l'argent, qui ne veulent pas entendre parler ni des racines ni des prairies, et en sont réduits à acheter le foin. D'autres qui vendent foin et paille et qui chétivent leurs animaux ; d'autres font des betteraves pour les sucreries, et ne savent pas où trouver le fumier pour engraisser leurs champs.

Toujours prendre et ne jamais rendre, voilà le système. Où conduira-t-il ? On aura beau répondre qu'avec l'agent des cultures industrielles, on peut se procurer du guano et toutes sortes d'autres engrais, nous répliquerons que le fumier de ferme ne connaît que des auxiliaires, non des remplaçants ; que le fumier de ferme est le seul qui améliore un terrain, que lui seul enfin rend exactement à la terre ce que le cultivateur lui enlève. Ne pas utiliser les débris des récoltes sous forme d'engrais, c'est ruiner une ferme ni plus ni moins.

Sortir les résidus de la ferme ou ne pas les y faire rentrer, c'est courir au devant de la gêne. Avec quoi nourrira-t-on le bétail ; avec quoi fabriquera-t-on du fumier ?

L'homme qui s'entend aux choses de la ferme songe aux fourrages d'abord et ne les vend pas, il songe aux pailles ensuite et ne les vend pas davantage.

—G. des Campagnes.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI le 8 JUIN prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, aller et retour, entre

FORT McLEOD ET PINCHER CREEK,

distance calculée 32 milles, à partir du 1er juillet prochain.

Une soumission devra donner le prix d'un seul voyage par semaine et une autre le prix de deux.

Le courrier devra partir de l'un ou l'autre endroit.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Fort McLeod et Pincher Creek et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'Inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 27 avril 1888.

3ins 3.5.88

AVIS.

Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes dans la Ville de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Ville de Saint-Boniface, à moi adressé et portant la date du vingt-quatrième jour d'Avril A.D. 1888, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes dus respectivement sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, Mardi le cinquième jour de Juin A.D. 1888, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville à Saint-Boniface, je vendrai, à l'enchère, les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

No.	Subdivision Lot.	Parish Lot.	Arrears of Taxes.	Costs.	Total.	Patented or Unpatented
68	1137, 1138, 1139	R. C. M.	80 85	2 00	82 85	Patented
69	1180	R. C. M.	6 45	1 00	7 45	do
70	8	76	25 90	1 00	26 90	do
71	10	76	20 79	1 00	21 79	do
72	124	76	20 79	1 00	21 79	do
73	N½ 222, N½ 224	76	29 86	1 00	30 86	do
74	307	76	32 83	1 00	33 83	do
75	W 33 ft. of 318	76	17 32	1 00	18 32	do
76	411	76	33 00	1 00	34 00	do
77	416	76	13 25	1 00	14 25	do
78	506	76	70 90	2 00	72 90	do
79	507	76	25 41	1 00	26 41	do
80	E½ 509	76	24 90	1 00	25 90	do
81	512	76	28 05	1 00	29 05	do
82	E 66 ft. 528	76	25 90	1 00	26 90	do
83	529	76	62 37	2 00	64 37	do
84	W pt 605	76	74 41	2 00	76 41	do
85	1 to 5 subdiv. E. pt 605	76	54 28	2 00	56 28	do
86	643	76	30 93	1 00	31 93	do
87	E½ 651	76	12 04	1 00	13 04	do
88	677	76	20 79	1 00	21 79	do
89	712	76	48 51	2 00	50 51	do
90	715	76	55 44	2 00	57 44	do
91	722	76	50 49	2 00	52 49	do
92	740	77	6 60	1 00	7 60	do
93	742	77	13 86	1 00	14 86	do
94	744	77	53 06	2 00	55 06	do
95	809	76	315 68	3 00	318 68	do
96	W. 10 ft. 811	76	5 37	1 00	6 37	do
97	819	76	59 56	2 00	61 56	do
98	837	76	27 88	1 00	28 88	do
99	10	78	34 65	1 00	35 65	do
100	12	78	8 58	1 00	9 58	do
101	8	78	5 58	1 00	6 58	do
102	14	78	5 64	1 00	6 64	do
103	16	78	5 64	1 00	6 64	do
104	20	78	5 64	1 00	6 64	do
105	1 to 3, blk 4	81	2 08	1 00	3 08	do
106	34 to 41, blk 4	81	6 76	1 00	7 76	do
107	42 to 68, blk 4	81	5 54	1 00	6 54	do
108	69 to 95, blk 4	81	10 63	1 00	11 63	do
109	96 to 99 blk 4, 1 to 23 blk 5	81	9 90	1 00	10 90	do
110	24 to 30, 41 to 65 blk 5	81	10 07	1 00	11 07	do
111	66 to 84, blk 5	81	6 58	1 00	7 58	do
112	1 to 8, blk 6	81	4 97	1 00	5 97	do
113	9 to 23, blk 6	81	8 34	1 00	9 34	do
114	24 to 28, blk 6	81	3 46	1 00	4 46	do
115	Part blk C	81	2 08	1 00	3 08	do
116	Block E	81	2 08	1 00	3 08	do
117	1, blk 1	89	6 20	1 00	7 20	do
118	8, blk 1	89	21 69	1 00	22 69	do
119	7, blk 8	89	4 82	1 00	5 82	do
120	W½ 8, blk 8	89	16 99	1 00	17 99	do
121	All blk 14	89, 4 acr.	51 81	2 00	53 81	do
122	S. part	97, 15 ac.	51 97	2 00	53 97	do

Daté à Saint-Boniface, ce 26ème jour d'Avril A.D. 1888.

EDWARD R. LLOYD,
Trésorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte autorisant le gouvernement de la Province de Manitoba, à bâtir un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la Rivière Assiniboine, dans la cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba ; et un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la dite Rivière Assiniboine, à ou près de la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite Province, avec tous les pouvoirs, privilèges et autorité nécessaires à l'accomplissement de l'objet.

Date à Winnipeg, ce 21 février 1888.

JOSEPH MARTIN,
Procureur-Général de Manitoba.

1 ins.23.2.88.